

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

**1 Commande Publique**  
**1.1 Marchés publics**

**N° 151-2023**

## **DECISION DU MAIRE**

### **Restructuration du groupe scolaire Jules Verne : modification contractuelle du marché de maîtrise d'œuvre**

Le Maire de la ville de PONT-AUDEMER,  
VU l'article L.2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération n°101-2022 en date du 14 décembre 2022 portant délégation au Maire en matière de marchés publics, accords-cadres et avenants,  
VU les articles R.2194-1 du Code de la commande publique,

**CONSIDERANT** le marché de maîtrise d'œuvre n°2020-012 conclu le 30 septembre 2020 pour la restructuration du groupe scolaire Jules Verne à Pont-Audemer avec le groupement ARA SARL D'ARCHITECTURE – 3 rue Bouquet – 76000 Rouen -, CABINET REBER, BUREAU D'ETUDES LECACHEUR, BIELEC/ECLA, KUBE STRUCTURE HT et A2 PAYSAGE d'un montant de 175 435.00 € HT, pour un montant de travaux estimé à 1 572 000.00 € HT,

**CONSIDERANT** l'avenant 1 fixant la rémunération définitive de la maîtrise d'œuvre à 268 431.48 € HT au stade APD, pour une estimation de travaux fixée à 2 405 300.00 € HT,

**CONSIDERANT** la nécessité de missionner le cabinet ARA pour établir le dossier de permis de démolir, pour constituer le DCE permettant la consultation d'entreprises pour la démolition d'une partie du groupe scolaire Jules Verne suite à l'incendie intervenu en juillet 2022 et pour suivre lesdits travaux, missions représentant un montant de 9 500.00 € HT,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 26 juin 2023,

### **DECIDE**

**De signer l'avenant 2 au marché de maîtrise d'œuvre n°2020-012 des travaux de restructuration du groupe scolaire Jules Verne, d'un montant 9 500.00 € HT portant le montant de la rémunération du groupement de maîtrise d'œuvre ARA Architectes – 3 rue Bouquet – 76000 ROUEN à 277 931.48 € HT.**

PONT-AUDEMER, le 26 juin 2023

Le Maire



  
Alexis DARMOIS